

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1619-1 B US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : V9NU-608M-9002-0X17

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400000013351 Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Appeler immédiatement un CENTRE  
ANTIPOISON/ un médecin.

### Stockage:

P403 + P233      Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir  
le récipient fermé de manière étanche.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-  
Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane  
alcool benzylique  
2,2'-iminodi(éthylamine)  
9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-  
aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine  
acide maléique

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Polyamines

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	38294-64-3 500-101-4 01-2119965165-33	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 20 - < 30

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 200 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 20 - < 30
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l	
		Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	
9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine	70321-87-8 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
butane-1,4-diol	110-63-4 203-786-5 01-2119471849-20	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
acide maléique	110-16-7 203-742-5 607-095-00-3 01-2119488705-25	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 10
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,1 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

## **EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Toxique par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Provoque de graves brûlures.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Ammoniaque

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 18 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites admises (circulaires)				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
butane-1,4-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	136 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	958 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	19 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
acide maléique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,55 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,04 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	58 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/kg

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
alcool benzylique	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Sédiment marin	0,527 mg/kg	
Remarques:Facteurs d'Évaluation		
Sol	0,456 mg/kg	
Remarques:Facteurs d'Évaluation		
Empoisonnement secondaire		
Remarques:Facteurs d'Évaluation		
acide maléique	Eau douce	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,428 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sol	0,042 mg/kg	
Remarques:Méthode de l'équilibre		

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h
- Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : liquide
- Forme : liquide
- Couleur : jaune
- Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 0,986 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Toxique par inhalation.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,8899 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Non classé

**alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 200 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg  
 Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: Avis d'expert  
 Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0,07 mg/l  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: OCDE ligne directrice 403  
 BPL: oui  
 Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: OCDE ligne directrice 403  
 BPL: oui  
 Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg  
 BPL: non

### butane-1,4-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 500 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 401  
 Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 15 mg/l  
 Durée d'exposition: 4 h  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: OCDE ligne directrice 433  
 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### acide maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 708 mg/kg  
 Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 560 mg/kg  
 Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL	:	oui

**alcool benzylique:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Résultat	:	Provoque des brûlures.
BPL	:	non

**9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation	:	Irritant pour la peau.
------------	---	------------------------

**butane-1,4-diol:**

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**acide maléique:**

Espèce	:	Humain
Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Résultat	:	Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.
----------	---	-------------------------------------

**alcool benzylique:**

Espèce	:	Lapin
--------	---	-------

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Evaluation : Irritant  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Résultat : Corrosif  
BPL : non

**9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : Corrosif

**butane-1,4-diol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**acide maléique:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**alcool benzylique:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme  
BPL : oui

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Remarques : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Voies respiratoires

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### 9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### butane-1,4-diol:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### acide maléique:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL : oui

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Méthode: OCDE ligne directrice 473  
 Résultat: négatif  
 BPL: oui

**alcool benzylique:**

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
 Dose: 200 mg/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 474  
 Résultat: négatif

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
 Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Méthode: OCDE ligne directrice 471  
 Résultat: négatif  
 BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
 Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
 Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
 Résultat: négatif  
 BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
 Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
 Système d'essais: Hépatocytes de rat  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique  
 Espèce: Souris (mâle)  
 Type de cellule: Moelle osseuse  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Durée d'exposition: 5 and 28 days  
 Dose: 10 mL/kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 488  
 Résultat: négatif  
 BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
 Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

vinaigre") (mâle)  
Durée d'exposition: 22 and 24 hours  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**butane-1,4-diol:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**acide maléique:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:****alcool benzylique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 400 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	: Souris, mâle
Voie d'application	: Dermale
Dose	: 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement	: 3 days/week
NOEL	: 56,3 mg/kg p.c./jour
Résultat	: négatif
BPL	: oui

**butane-1,4-diol:**

Espèce	: Rat, femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 112/225/450 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
NOAEL	: 225 mg/kg p.c./jour
LOAEL	: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	: Souris, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 262/525 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
NOAEL	: 525 mg/kg p.c./jour
LOAEL	: 262 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

**acide maléique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 years
Dose	: 0, 10, 32, 100 mg/kg/day
Fréquence du traitement	: 7 jours / semaine
NOAEL	: >= 100 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 451

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Résultat : négatif

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: >= 250 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

**alcool benzylique:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids humide mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
BPL: oui

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids humide mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
BPL: oui

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: Aucune réaction secondaire.  
BPL: oui

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 20, 70, 200 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 28 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 70 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 70 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

**butane-1,4-diol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

Type de Test: OCDE ligne directrice 422  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Souris, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 100/300/600 mg/kg bw/d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Durée d'un traitement unique: 10 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelles  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Dose: 0/0.5/1.4/5 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité pour le développement: NOAEC: 5 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### acide maléique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 20, 55 and 150 mg/kg  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: LOEL: 20 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 150 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F2: NOEL: 55 Poids corporel mg / kg  
Organes cibles: Reins  
Méthode: OCDE ligne directrice 416

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Composants:

##### **2,2'-iminodi(éthylamine):**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **butane-1,4-diol:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **acide maléique:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Poumons  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 10 mg/kg
LOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 90 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0/10/100/200 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

**alcool benzylique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 400 mg/kg, 1072 mg/m <sup>3</sup>
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 4 Weeks
Nombre d'expositions	: 6 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 412

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 70 - 80 mg/kg
LOAEL	: 530 - 620 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 90 days
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 1000, 7500, or 15000 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 451
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 0,55 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 15 days 6 h
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0/130 ppm

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 114 mg/kg
Voie d'application	: Dermale
Nombre d'expositions	: 6 days/week

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

### butane-1,4-diol:

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 225 - 450 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 weeks  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 0/56/112/225/450/900 mg/kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle  
NOEC : 1 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 weeks 6 h  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 0.20, 1.0, or 5 mg/l  
Méthode : OCDE ligne directrice 412

### acide maléique:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 40 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : 90 d  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

### alcool benzylique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

### 9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**butane-1,4-diol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**acide maléique:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 70,7 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 11,1 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC : 3,1 mg/l

Toxicité pour les : CE50 (boue activée): >= 1 000 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

microorganismes      Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 64,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui
- NOEC (Bactérie): 6 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Gasterosteus aculeatus (épinoche)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 5,6 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.  
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: > 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222  
BPL:oui

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

### butane-1,4-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 30 000 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 813 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 15 536 mg/l  
Durée d'exposition: 40 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 85 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### acide maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 75 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: EPA-660/3-75-009

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 245 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 42,81 mg/l

Point final: Immobilisation

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 74,35 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 11,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 44,6 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 77 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: non

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 32,5 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

**alcool benzylique:**

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 - 97 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 87 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation : Type de Test: Air  
Constante de vitesse: 500000  
Dégradation (photolyse directe): 50 %

**butane-1,4-diol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 93 - 96 %  
Lié à: Demande théorique en oxygène  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 90 - 100 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 10 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B  
Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 102 mg/g  
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1 892 mg/g  
Photodégradation : Type de Test: Air  
Constante de vitesse: < .00001

### **acide maléique:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 13,78 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: env. 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: oui

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **alcool benzylique:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

#### **2,2'-iminodi(éthylamine):**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 42 d  
Concentration: 0,2 - 2 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 305C  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,58 (20 °C)  
pH: > 12  
Méthode: Méthode de calcul  
BPL: non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

log Pow: -5,58 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: Méthode de calcul  
BPL: non

### butane-1,4-diol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16  
Substance d'essai: Eau douce

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,88 (25 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### acide maléique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,3 (20 °C)  
pH: 2,5  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### alcool benzylique:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5 - 15

#### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol  
Koc: 19111  
Méthode: EPA OTS 796.2750

#### butane-1,4-diol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 0,41 - 1

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

#### alcool benzylique:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**butane-1,4-diol:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**acide maléique:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**alcool benzylique:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**butane-1,4-diol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**acide maléique:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

supplémentaire

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**alcool benzylique:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**2,2'-iminodi(éthylamine):**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**butane-1,4-diol:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**acide maléique:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version 2.0      Date de révision: 08.10.2025      Numéro de la FDS: 400000013351      Date de dernière parution: 22.11.2023  
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADN** : UN 2735  
**ADR** : UN 2735  
**RID** : UN 2735  
**IMDG** : UN 2735  
**IATA** : UN 2735

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADN** : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)  
**ADR** : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)  
**RID** : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)  
**IMDG** : POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)  
**IATA** : Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 8	
<b>ADR</b>	: 8	
<b>RID</b>	: 8	
<b>IMDG</b>	: 8	
<b>IATA</b>	: 8	

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en : (E)

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

tunnels

**RID**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**RID**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3
- Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. H2 TOXICITÉ AIGUË

Maladies Professionnelles : 51, 49, 49 bis, 84 (R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4130 (Code de l'environnement R511-9)

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Acute Tox. 3	H331
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

**EPOCAST® 1619-1 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.